

LES DÉMARCHES

Le Fongecif est là pour vous aider.

1. Accueil téléphonique ou permanence d'accueil (voir téléphone et adresse au dos).
2. Un conseiller fera le point avec vous sur votre situation soit par téléphone soit en présentiel à l'antenne et vous proposera les prestations adaptées à vos besoins (entretien conseil, ateliers, démarches, remise de dossier de financement...). Ce conseiller restera votre référent tout au long de votre projet. N'hésitez pas à le contacter.

3. Une Commission Paritaire Territoriale examinera votre dossier et prendra la décision du financement de votre demande. En raison d'insuffisance budgétaire, cette commission peut refuser la prise en charge de votre Congé Individuel de Formation.

Décision de la commission : consultable sur notre site à l'aide du numéro de contact communiqué par courrier.

LES ADRESSES

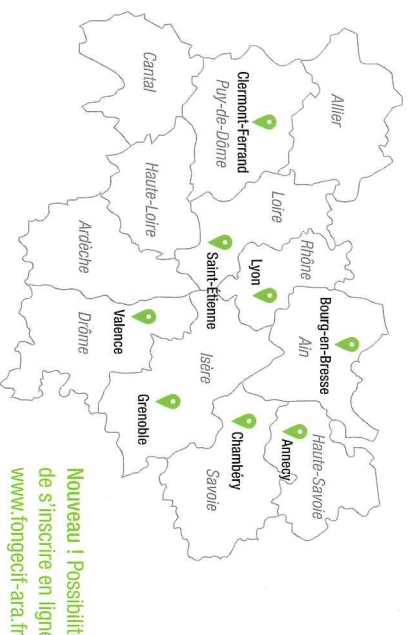
ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE : 04 72 82 50 50

- **AIN**
Immeuble Le Notus
293 avenue des Granges Bardes
01000 Bourg-en-Bresse
antenne01@fongecif-ara.fr
- **LOIRE**
allée c - 101 cours Fauriel
42100 Saint-Etienne
antenne42@fongecif-ara.fr

- **ALLIER-CANTAL-HAUTE-LOIRE-PUY-DE-DÔME**
4 avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand
antenne63@fongecif-ara.fr
- **RHÔNE**
Bâtiment Open 6
158 avenue Thiers
69006 Lyon
antenne69@fongecif-ara.fr

- **DRÔME-ARDECHE**
19 avenue Victor Hugo
26000 Valence
antenne0726@fongecif-ara.fr
- **SAVOIE**
725 Faubourg Montmélián
73000 Chambéry
antenne7374@fongecif-ara.fr

- **ISÈRE**
70 rue des Alliés
38100 Grenoble
antenne38@fongecif-ara.fr
- **HAUTE-SAVOIE**
129 avenue de Genève
74000 Annecy
antenne7374@fongecif-ara.fr



Nouveau ! Possibilité de s'inscrire en ligne : www.fongecif-ara.fr

photo : © Image Point Fr - graphisme : beau fixe, janvier 2017.

LE CIF CDI

- Vous souhaitez :
- Changer de métier
 - Vous perfectionner
 - Obtenir un diplôme
- Le Congé Individuel de Formation (CIF) peut être la solution

LA FORMATION

- Le CIF CDI vous permet de suivre à votre initiative une formation en vue :
 - d'améliorer votre qualification,
 - de changer éventuellement de métier ou de profession,
 - de passer un examen pour obtenir un diplôme,
 - ou simplement de contribuer à votre développement personnel, par exemple dans le domaine culturel ou dans le secteur associatif.
- Un délai de franchise (de 6 mois à 6 ans) doit être respecté entre deux congés individuels de formation acceptés dans la même entreprise.
- Le CIF CDI dure au maximum 1 an à temps plein ou 1200 heures à temps partiel ou discontinu.

Votre situation pendant la formation

- Vous serez toujours salarié(e) de votre entreprise.
- Vous aurez la même couverture sociale (Sécurité Sociale, assurance chômage, retraite complémentaire).

Retrouvez toutes les informations sur notre site : www.fongecif-ara.fr

LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

La rémunération

- Le Fongecif rembourse à votre employeur votre salaire ainsi que les charges patronales pendant la durée de la formation.
 - Votre employeur continue à vous rémunérer.
 - Si votre salaire horaire brut est inférieur à 2 SMIC, la rémunération horaire remboursée par le Fongecif est de 100 %.
 - Si votre salaire horaire brut est supérieur à 2 SMIC, la rémunération horaire remboursée par le Fongecif est de 90 % (sans jamais descendre en dessous de deux fois le SMIC horaire).
 - Toute formation supérieure à 30 heures par semaine permet d'obtenir son salaire à temps plein (si bien sûr vous travaillez à temps plein).
 - Pour toute formation inférieure à 30 heures par semaine, seules les heures de formation sont remboursées à votre employeur.
- ## Le coût de formation
- Le Fongecif finance tout ou partie du coût de la formation.
- ## Les frais d'hébergement
- Une participation aux frais d'hébergement peut être octroyée en fonction de l'éloignement du lieu de formation.

L'EMPLOYEUR

- En fonction de la taille de votre entreprise, votre employeur verse une contribution égale à 0,20 % de la masse salariale.
- Dans le cas où votre CIF ne déboucherait pas immédiatement sur un changement de situation, ou si la mise en œuvre de votre projet s'avérait plus délicate que prévue, vous avez la garantie :
 - de retrouver votre poste à l'issue de votre formation,
 - ou un autre poste dans votre entreprise correspondant à votre qualification et à votre rémunération antérieure à votre départ en CIF.

PUBLIC CONCERNÉ

- Vous êtes salarié(e) .
- Vous avez travaillé 24 mois, consécutifs ou non, dans le secteur privé
- Vous avez 1 an d'ancienneté dans votre entreprise actuelle
- Votre entreprise relève du Fongecif

NB : l'activité de votre entreprise doit relever des secteurs d'activités concernés par le Fongecif.